

Leudelange, le 5 septembre 2024.

SIDOR



A Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

A Mesdames,
Messieurs les Bourgmestres des Communes syndiquées
du syndicat intercommunal SIDOR.

Monsieur le Ministre,

Madame le Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 14 (alinéa 2) de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous avons l'honneur de vous faire parvenir une copie de la convocation pour la réunion du Comité du SIDOR fixée au lundi, 23 septembre 2024.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le secrétaire-trésorier,
Pauline van WISSEN.

Le Président,
Patrick GOLDSCHMIDT.

Annexe : copie de la convocation Comité (23 septembre 2024).

Leudelange, le 5 septembre 2024.

SIDOR

**A
Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité du syndicat intercommunal SIDOR**

COPIE

Madame, Monsieur,

En application de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, le Bureau du syndicat vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Comité du SIDOR le :

lundi, 23 septembre 2024 à 08,30 heures
dans la grande salle de conférence au rez-de-chaussée
du bâtiment administratif du SIDOR à Leudelange
100, rue de Bettembourg
L-3346 LEUDELANGE

Ordre du jour :

1) Approbation de l'ordre du jour ;

À huis clos :

2) Nomination d'un fonctionnaire au poste de rédacteur dans la catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif ;

En séance publique :

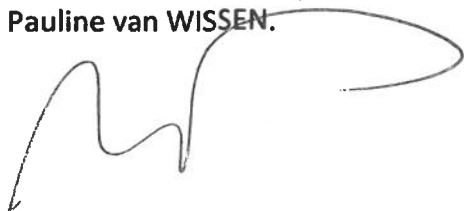
3) Appel à candidatures afin d'engager un agent administratif (m/f/d) à plein temps et à durée indéterminée, soit sous le statut du fonctionnaire communal (groupe de traitement A1 ou A2), de l'employé communal ou du salarié à tâche intellectuelle ;

4) Divers.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Bureau du SIDOR,

Le secrétaire-trésorier,
Pauline van WISSEN.



Le Président,
Patrick GOLDSCHMIDT.

